

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 20 avril 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la
Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue par visioconférence
le 20 avril 2022, à 19 h 30.

Présents	MM.	Jaclin Bégin	Préfet
		Marcel Cloutier	Authier
		Fernand Major	Authier-Nord
		Marcel Roy	Chazel
		Daniel Céleste	Clermont
		Michel Cliche	Clerval
		Jacques Ricard	Duparquet
		Alain Grégoire	Dupuy
		Serge Marquis	Gallichan
	Mme	Fanny D.-Rossier	La Reine
	M.	Yves Dubé	La Sarre
	Mme	Laurie Soulard	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Véronique Aubin	Palmarolle
	MM.	Réal Rancourt	Poularies
		Fernand Landry	Roquemaure
	Mme	Diane Provost	St-Lambert
MM.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé	
	Rémi Morin	Ste-Hélène	
	Michaël Otis	Taschereau	
Mme	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc	
Directeur général	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj.:	Mme	Micheline Trudel	
Absents :	Mme	Ariane Milot-Breton	Rapide-Danseur
	M.	Alain Guillemette	Val St-Gilles

Monsieur Jaclin Bégin préside la séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 16 mars 2022;
4. Ratification du procès-verbal du 14 mars 2022;
5. Affaires en découlant;

6. Auditeur comptable;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Information;
9. Administration générale;
10. Développement;
11. Matières résiduelles;
12. Gestion des territoires non organisés;
13. Résolutions diverses;
14. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
15. Parole au public;
16. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-77

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

22-78

Proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2022.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

22-79

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par madame Fanny Dupras-Rossier et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 14 mars 2022.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous ce point.

AUDITEUR COMPTABLE

Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest :

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à monsieur Sylvain Trudel, auditeur comptable au sein de la firme Trudel Lapointe Collard CPA inc.

Les conseillers de comté ont reçu préalablement via l'Intranet un extrait du rapport financier au 31 décembre 2021. Présentation est faite des états financiers de la MRC d'Abitibi-Ouest, dont :

- Le rapport de l'auditeur indépendant
- L'état de la situation financière
- L'état des résultats
- L'excédent accumulé.

L'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et l'état des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), des flux de trésorerie et les notes complémentaires pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés.

Rapport financier au 31 décembre 2021 – Adoption

22-80

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par madame Fanny Dupras-Rossier et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2021 de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Territoires non organisés

Les conseillers de comté ont reçu préalablement via l'intranet un extrait du rapport financier au 31 décembre 2021. Présentation est faite des états financiers du territoire non organisé Rivière-Ojima, dont :

- Le rapport de l'auditeur indépendant
- L'état de la situation financière
- L'état des résultats
- L'excédent accumulé.

L'état de la situation financière au 31 décembre 2021 et l'état des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette), des flux de trésorerie et les notes complémentaires pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés.

Rapport financier au 31 décembre 2021 – Adoption

22-81

Proposé par madame Véronique Aubin, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d'adopter le Rapport financier au 31 décembre 2021 du territoire non organisé Rivière-Ojima, tel que présenté.

La documentation est déposée aux archives de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

- **LeBleu** – Rencontre le 12 avril concernant la stratégie de marketing territorial
- **Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue**
 - Rencontre du 12 avril
 - Fiche des services et programmes offerts par LSAT
- **UPA** – Article 59

INFORMATIONS

- **CPAT en bref** – Mars 2022
- **Comité multiresource** – Dates butoirs pour dépôt de projets au PADF (réf. résolutions diverses)
- **L'Observatoire de l'A.-T.** – Portrait des MRC

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Rapport financier TNO

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 56 096 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC;

22-82

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Roger Lévesque, et unanimement résolu:

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la MRC pour le TNO Rivière-Ojima, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Affectation de l'excédent non affecté

22-83

Proposé par monsieur Alain Grégoire, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité administratif de virer, à l'excédent de fonctionnement affecté à même l'excédent de fonctionnement non affecté de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, les sommes suivantes :

Affectation	Montant (\$)
Provision contrat évaluation	9 258 \$
Boues de fosses septiques - opération	49 575 \$
Matières résiduelles – Site BFS	90 000 \$
Produit d'appel touristique	150 000 \$
Matières organiques	400 000 \$

Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 – Rapport annuel d'activité au 31 décembre 2021

22-84

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par madame Véronique Aubin et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel d'activité du Fonds régions et ruralité – volet 2 pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2021.

Ledit rapport fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (MIFI) – Demande d'aide financière

22-85

Proposé par monsieur Marcel Roy, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **DE DÉPOSER** une demande d'aide financière au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du *Programme d'appui aux collectivités (PAC)* pour la mise en œuvre du *Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles* de la MRC d'Abitibi-Ouest pour les exercices 2022-2025;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, toute documentation pouvant donner effet à la présente résolution.

Fonds d'aide aux organismes affectés par la pandémie COVID-19

Les conseillers de comté ont reçu le tableau des recommandations préalablement via l'Intranet. Présentation des projets et des recommandations est faite par monsieur Normand Lagrange.

Deuxième appel de projets et décision reportée du 1^{er} appel de projets

22-86

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'analyse et du comité administratif pour les demandes d'aide financière au Volet 1 et au Volet 2, dans le cadre du second appel de projets au Fonds d'aide aux organismes affectés par la pandémie Covid-19 :

	Dépôt Projets		Recommandation	
	Projets	Montant	Projets	Montant (\$)
Volet 1	6	80 021 \$	5	64 017 \$
Volet 2	8	127 963 \$	7	106 598 \$
Décision reportée	2	48 290 \$	2	44 690 \$
Total	16	256 274 \$	14	215 305 \$

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Solde du fonds – projet COV-218

22-87

Proposé par monsieur Marcel Cloutier, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'accorder une somme supplémentaire de 1 436 \$ au projet COV-218.

DÉVELOPPEMENT

Services Québec – Soutien au travail autonome (STA) : Entente de soutien financier 2022-2023

22-88

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer, pour et au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest, l'entente de subvention avec Services Québec pour la période du 1 juillet 2022 au 30 juin 2023;
- **D'AUTORISER** monsieur Éric Fournier, agissant à titre de coordonnateur de la mesure « Soutien au travail autonome », à signer tous les documents en lien avec cette entente incluant notamment les demandes de versement.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) – Décision

22-89

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Michel Cliche et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité développement – volet projets structurants pour les projets PS-025 à PS-033 inclusivement.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tricentris, la coop de solidarité – Contrats de membre utilisateur et de service

ATTENDU QU' à la suite de l'obtention des statuts de continuation d'une personne morale régie par la partie III de la Loi sur les compagnies en coopérative; *Tricentris Tri Transformation Sensibilisation* est maintenant *Tricentris, la coop de solidarité*

ATTENDU QUE *Tricentris, la coop de solidarité* a été désigné par la ministre des Affaires municipales et le l'Habitation en vertu du paragraphe 5 du premier alinéa de l'article 573.3.5 de la Loi sur les cités et villes le 15 mars 2022;

ATTENDU QUE cette désignation permet à *Tricentris, la coop de solidarité* de contracter avec les municipalités membres de gré à gré;

ATTENDU QUE *Tricentris, la coop de solidarité* se positionne comme la plus importante organisation de tri au Québec et qu'il est

dans l'intérêt de la MRC d'Abitibi-Ouest d'en devenir membre et d'utiliser ses services;

ATTENDU QUE la durée du contrat proposé est du 15 avril au 31 décembre 2024;

22-90

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'autoriser monsieur Jaclin Bégin, préfet et monsieur Normand Lagrange, directeur général à signer le contrat de membre utilisateur et le contrat de service avec Tricentris, la coop de solidarité.

Tricentris Tri Transformation Sensibilisation – Résiliation de l'entente

ATTENDU QUE *Tricentris, la coop de solidarité* se positionne comme la plus importante organisation de tri au Québec et qu'il est dans l'intérêt de la MRC d'Abitibi-Ouest d'en devenir membre et d'utiliser ses services;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite résilier l'entente intervenue avec Tricentris Tri Transformation Sensibilisation, suivant la résolution 22-18;

22-91

EN CONSÉQUENCE proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **DE RÉSILIER** l'entente avec Tricentris Tri Transformation Sensibilisation relative au tri des matières recyclables de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- **D'ACHEMINER** une copie de la résolution à Tricentris Tri Transformation Sensibilisation.

Terrain - Site de compostage

ATTENDU la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* qui introduit l'obligation d'implanter la gestion des matières organiques d'ici 2025;

ATTENDU QUE la proximité entre la plateforme de compostage et le Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) est un avantage financier important pour le territoire, puisqu'il permet d'assurer un partage des équipements et des ressources humaines;

ATTENDU QUE le résultat des études antérieures menées par la MRC, en collaboration avec ses consultants, positionne la plateforme de compostage à proximité du site du CVMR;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre souhaite déplacer le tracé du prolongement du boulevard industriel initialement prévu, dû à la présence de milieux humides et d'un cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est propriétaire du lot 5 262 626;

ATTENDU la localisation projetée, par la Ville de La Sarre, du tracé prolongeant le boulevard industriel;

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre est propriétaire des lots 6 126 114 et 5 903 755;

ATTENDU la localisation projetée de la plateforme de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest sur le lot 5 903 755;

ATTENDU QUE la MRC réalise actuellement d'autres analyses d'avant-projet pour la plateforme de compostage, telles qu'exigées par la Loi sur la qualité de l'environnement et le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC), et que l'installation est conditionnelle à l'obtention du résultat de ces analyses et du respect des normes exigées;

ATTENDU les efforts et les coûts engagés en services professionnels et techniques par la MRC jusqu'à ce jour pour le traitement de la matière organique;

ATTENDU le plan projet de lotissement 4.2 déposé par la Ville de La Sarre et annexé à la présente résolution;

22-92 **EN CONSÉQUENCE** proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **Que** la MRC d'Abitibi-Ouest accepte d'échanger une partie du lot 5 262 626, à l'exception de la subdivision « A2 », contre la subdivision « G2 », suivant la confirmation par la Ville de La Sarre de vendre à la MRC la subdivision « H1 » pour l'installation de la plateforme de compostage.
(Référence : plan projet de lotissement 4.2 annexé à la présente).

Le tout est conditionnel à la signature d'une entente de principe à intervenir entre les deux organismes.

SNC Lavallin – Étude écologique

22-93 Proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur David Goulet et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de la firme SNC Lavalin inc pour la réalisation d'une étude des milieux naturels et des espèces floristiques et fauniques dans le cadre du projet d'implantation d'une installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour la somme de 7 980 \$, taxes en sus.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Proulx et Genesse inc. – Entretien de la chaussée des 6e-et-7e Rangs de Languedoc

22-94 Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu :

- **DE CONFIER** à Proulx et Genesse inc les travaux d'entretien de la chaussée du chemin des 6^e-et-7^e Rangs de Languedoc, pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2022;
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le protocole d'entente à cet effet.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon – Structure d'entraînement

CONSIDÉRANT QU' environ 200 pompiers sont dénombrés sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE tous les pompiers doivent obligatoirement obtenir la certification « Pompier -1 », pour exercer leur fonction;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de centre de formation certifié « École Nationale des pompiers du Québec » (ENPQ), en Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QU' il n'existe aucun site d'entraînement pour le métier de pompier dans la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent parcourir de 100 à 200 km pour rejoindre un site d'entraînement officiel, afin de passer un examen dans le cadre de leur formation « Pompier 1 » ou de s'entraîner en simulant des interventions en combat des incendies dans les bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon se situe au centre du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la table des directeurs des services de sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest appuie le projet;

CONSIDÉRANT QU' avec le support technique de la MRC d'Abitibi-Ouest, le projet sera bénéfique pour l'ensemble des services de sécurité incendie du territoire;

22-95

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'appuyer les démarches de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, organisme mandataire et responsable de la réalisation du projet **Structure d'Entraînement**, pour un site d'entraînement officiel permettant la simulation des interventions en combat des incendies.

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2022-2023 – Date de dépôt de projets

22-96

Proposé par monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu de fixer les dates butoirs pour le dépôt des projets au PADF au 30 mai, 31 août et 31 décembre 2022.

Conférence des préfets de l'A.-T. - Solidarité envers le peuple ukrainien

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de Russie a envahi militairement l'Ukraine le 24 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE dans sa conduite, la Fédération de Russie a violé des règles et principes du droit international, dont celui du respect de l'intégrité des frontières nationales provoquant ainsi la mort de milliers de personnes et l'exode de millions de citoyens ukrainiens;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

CONSIDÉRANT la volonté des élu(e)s municipaux d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

CONSIDÉRANT QUE le peuple ukrainien a contribué à bâtir l'Abitibi-Témiscamingue à la suite de vagues successives d'immigration dès 1920, et particulièrement après la Seconde Guerre mondiale;

CONSIDÉRANT QUE selon les données de Statistiques Canada [2016], l'Abitibi-Témiscamingue compte toujours près de 400 citoyen(ne)s qui se déclarent d'origine ukrainienne sur son territoire et que l'héritage ukrainien est toujours perceptible dans la région;

22-97

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par madame Fanny D.- Rossier et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression, à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest demande au gouvernement du Québec et au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, monsieur Jean Boulet, que l'Abitibi-Témiscamingue soit reconnue comme une terre d'accueil pour les ressortissants ukrainiens à l'instar des villes comme Granby, Rimouski et Gatineau;
- **QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest invite la population à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- **QUE** copie de cette résolution soit envoyée à :
 - M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada;
 - M. François Legault, premier ministre du Québec;
 - Mme Mélanie Joly, ministre des Affaires étrangères ;
 - M. Jean Boulet, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion;
 - M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du Nord-du-Québec et député d'Abitibi-Est;
 - M. Sébastien Lemire, député de la circonscription d'Abitibi-Témiscamingue;
 - Mme Suzanne Blais, députée de la circonscription d'Abitibi-Ouest;
 - La Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);
 - L'Union des municipalités du Québec (UMQ).

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Code d'éthique et déontologie des employés de la MRC

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jaclin Bégin, préfet, afin de modifier le Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Le projet de règlement modifiant le règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Abitibi-Ouest est déposé par le préfet, monsieur Jaclin Bégin.

Ayant déjà reçu copie du projet de règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Ledit projet de règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

PAROLE AU PUBLIC

Un citoyen questionne sur le déploiement de l'Internet haute vitesse sur le territoire de Roquemaure.

Un entrepreneur en collecte des matières résiduelles relève les difficultés à rejoindre les directeurs généraux des municipalités du territoire.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

22-98

Proposé par madame Diane Provost appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 30.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 18 mai 2022

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.